

Le 18/09/2022,

# Règlement de la 16<sup>ème</sup> édition du Trail de Mozac « À l'assaut de Tournoël » 2022



Règlement à consulter sur : <http://www.traildemozac-assautdetournoel.fr/>

Le Trail de Mozac « À l'assaut de Tournoël » est une épreuve de course à pied en milieu naturel. La course se veut dans « l'esprit trail » avec un parcours varié mais difficile.

## Article 1 : Organisation

Le trail est organisé le samedi 17 décembre 2022.

Il comporte trois courses :

Trail des Seigneur.es (25km environ), Trail des Chevalier.es (17km environ), Trail des Troubadour.es (11,5km environ)

Il est organisé par le club ENERGY CYCLE MOZAC, association régie par la loi 1901.

Adresse postale :

Gymnase E. Vacant

rue Louis Dalmas 63200 MOZAC

Courriel : [contact@traildemozac-assautdetournoel.fr](mailto:contact@traildemozac-assautdetournoel.fr)

Ce règlement s'applique aux trois courses proposées.

Le nombre total de coureurs est d'environ 800 coureurs.

Cette épreuve est inscrite au calendrier 2022 du CDCHS63 (Comité Départemental de Course Hors Stade FFA).

## Article 2 : Participation

Épreuves ouvertes à tous : licenciés ainsi qu'aux non licenciés.

La grille des catégories est celle de la FFA en vigueur le jour de l'épreuve (voir **annexe 1**) :

- L'épreuve Trail des Seigneur.es (25km) est ouverte à partir de la catégorie « Junior » et plus soit les années de naissance 2005 et avant.
- L'épreuve Trail des Chevalier.es (17km) est ouverte à partir de la catégorie « Junior » et plus soit les années de naissance 2005 et avant.
- L'épreuve Trail des Troubadour.es (11,5km) est ouverte à partir de la catégorie « Cadet » et plus soit les années de naissance 2007 et avant.

## Article 3 : Certificat médical

La participation à cette compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)



# Règlement du TRAIL de MOZAC 2022

<http://www.traildemozac-assautdetournoel.fr/>

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de l'épreuve, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - o Fédération française handisport (FFH),
  - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - o Fédération sportive des ASPTT,
  - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

## Article 4 : Inscriptions

L'inscription aux courses se fera :

- **prioritairement** par Internet via le site dédié.

Lien pour les inscriptions : <http://www.traildemozac-assautdetournoel.fr/>

- ou exceptionnellement **sur place** et si le **contexte sanitaire** le permet :
  - le vendredi soir veille de la course entre 17h15 et 20h
  - le samedi matin jour de course de 10h à 12h15.Tarif : majoration de 6€. Lieu : Salle de l'Arlequin à Mozac.

L'inscription du coureur implique sa totale acceptation du règlement de l'épreuve.

Le « bulletin d'inscription individuel » doit être accompagné sur place :

- du règlement par chèque à l'ordre « EC Mozac ».
- d'un certificat médical (ou copie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (cf. article 3).
- ou de la copie de la licence (cf. article 3).

L'absence d'un des documents valides entraînera obligatoirement l'impossibilité de prendre le départ du trail.



# Règlement du TRAIL de MOZAC 2022

<http://www.traildemozac-assautdetournoel.fr/>

## Article 5 : Frais d'inscriptions

Les tarifs sont les suivants :

- 18€ pour le Trail des Seigneur.es (25km)
- 15€ pour le Trail des Chevalier.es (17km)
- 12€ pour le Trail des Troubadour.es (11,5km)

+6€ pour une inscription sur place la veille et le jour de la course

Tout engagement est ferme et définitif.

En cas d'annulation de l'épreuve, l'organisateur procédera au remboursement des engagements sur demande du participant (hors frais prestataire bancaire).

## Article 6 : Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer :

- Lieu : Espace Arlequin, Rue Louis Dalmas, 63200 MOZAC
- Horaires : vendredi 18 décembre de 17h15 à 20h et samedi 18 décembre 2021 de 10h00 à 12h45

## Article 7 : Déroulement des épreuves

Les parcours emprunteront des voies publiques route, rue, chemins mais, également de nombreux sentiers.

Un niveau physique minimum est nécessaire et un équipement adapté indispensable.

Sur les tronçons route et rues ouverts à la circulation les coureurs devront respecter le code de la route.

Sur l'ensemble des circuits les coureurs devront obéir aux ordres des signaleurs.

L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en fonction de la météo ou de tout autre événement.

### Balisage :

- Il sera effectué avec de la rubalise, des traits de craie et des panneaux indicateurs.
- Il incombe à chaque coureur de prendre le temps de « lever la tête » afin de repérer les balisages.

### Ravitaillements :

- Pour la Course des Seigneur.es (25km) : deux ravitaillements sur le circuit et un à l'arrivée.
- Pour la Course des Chevalier.es (17km) : un ravitaillement à mi-parcours et un ravitaillement à l'arrivée.
- Pour la Course des Troubadour.es (11,5km) : un ravitaillement à l'arrivée.

### Départ, arrivée et retrait des dossards :

Le départ, l'arrivée et le retrait des dossards auront lieu devant le Gymnase E. Vacant Rue Louis Dalmas, 63200 MOZAC

### Horaire de départs :

- Trail des Seigneur.es (25km) : départ à 13h05
- Trail des Chevalier.es (17km) : départ à 13h35
- Trail des Troubadour.es (11,5km) : départ à 13h55

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires de départ en fonction des aléas météo, technique ou autre.

Les coureurs doivent respecter la nature et ne pas polluer l'environnement sur l'ensemble des circuits et site de Départ&Arrivée.



# Règlement du TRAIL de MOZAC 2022

<http://www.traildemozac-assautdetournoel.fr/>

Les signaleurs sont habilités à éliminer tout coureur pour les fautes ci-dessous :

- refus d'obtempérer à l'ordre d'un signaleur.
- action volontaire dangereuse ou faute pouvant provoquer la mise en danger ou chute d'autrui.
- pollution par abandon d'emballage ou tout autre objet sur les circuits
- non respect du circuit
- absence de dossard

## Article 8 : Sécurité

Une équipe de secouristes sera présente durant toute l'épreuve.

Les traversées de route et de la voie ferrée seront assurées par des signaleurs.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir l'organisation et lui remettre son dossard (à un poste de ravitaillement, à un signaleur ou à l'arrivée).

## Article 9 : Assurances

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant l'événement.

L'organisation ne peut être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique, et de vol de matériel.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de souscrire personnellement une assurance couvrant les dommages corporels auxquels cette pratique sportive peut les exposer.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve.

## Article 10 : Récompenses et résultats

Une cérémonie des récompenses sera organisée aux alentours de 16h00 sur le site. (Voir **annexe 3**).

## Article 11 : Droit à l'image

Chaque participant autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou mobiles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises au cours de cette manifestation.



# Règlement du TRAIL de MOZAC 2022

<http://www.traildemozac-assautdetournoel.fr/>

## Article 12 : Dispositions liées au contexte sanitaire

- En fonction du contexte sanitaire au moment de la tenue du Grand Trail de Clermont, un protocole sanitaire et/ou des mesures particulières pourront être imposés et feront l'objet d'une communication auprès des participants. L'organisateur mettra en œuvre les moyens nécessaires afin que les dispositions du protocole ou des mesures particulières soient appliquées et respectées par l'ensemble des participants et du public fréquentant la manifestation.
- Le contexte sanitaire pourra également contraindre l'organisateur à modifier, aussi bien les procédures de départ et d'arrivée, les tracés, les horaires, les conditions d'accès aux vestiaires et douches, les conditions d'accès et les modalités des ravitaillements.
- Tout participant à l'épreuve doit :
  - s'engager à respecter la charte FFA du coureur engagement post COVID 19 (voir **annexe 2**)
  - respecter rigoureusement le protocole sanitaire détaillé mis en place par les organisateurs communiqué au moment de l'inscription et mis à jour régulièrement selon l'évolution des conditions sanitaires.
  - prendre connaissance de la dernière version du protocole mis en ligne le jour de l'épreuve sur le site internet dont l'adresse est la suivante : <http://www.traildemozac-assautdetournoel.fr/>

## Article 13 : Informatique et Liberté

Cellule COVID-19 : Conformément aux obligations prévues dans le protocole sanitaire, vos données pourront être utilisées pour faciliter la recherche des « cas contacts » par les autorités sanitaires.

En cas de contamination de l'un des clients au moment de votre présence, ces informations pourront être communiquées aux autorités sanitaires compétentes (agents des CPAM, de l'assurance maladie et/ou de l'agence régionale de santé), afin de vous contacter et de vous indiquer le protocole sanitaire à suivre.

Vos données seront conservées à cet effet pendant 14 jours à compter de leur collecte, et seront supprimées à l'issue de ce délai.



# Règlement du TRAIL de MOZAC 2022

<http://www.traildemozac-assautdetournoel.fr/>

## Annexe 1

### Les Catégories d'âge FFA

(valable à partir du **1er novembre 2022** et jusqu'au 31 octobre 2023)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1988 et avant
Seniors	SE	1989 à 2000
Espoirs	ES	2001 à 2003
Juniors	JU	2004 et 2005
Cadets	CA	2006 et 2007

### Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1988 – 1984
	M1	1983 - 1979
	M2	1978 – 1974
	M3	1973 - 1969
	M4	1968 – 1964
	M5	1963 – 1959
	M6	1958 – 1954
	M7	1953 - 1949
	M8	1948 – 1944
	M9	1943 - 1939
	M10	1937 et avant



# Règlement du TRAIL de MOZAC 2022

<http://www.traildemozac-assautdetournoel.fr/>

## Annexe 2



## ANNEXE 2

### CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, **en tant que coureur de l'évènement**  
\_\_\_\_\_ **je m'engage à :**

- 1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- 2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
  - Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
  - Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
  - Ne pas cracher au sol
  - Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
  - Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
  - Respecter et laisser les lieux publics propres
  - Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
- 3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
- 4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- 6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.
- 7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
- 8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
- 9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.
- 10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

*Nom, prénom  
Date et Signature*



# Règlement du TRAIL de MOZAC 2022

<http://www.traildemozac-assautdetournoel.fr/>

## Annexe 3

### Podiums et Tableau des récompenses.

Courses	Trail des Seigneur.es		Trail des Chevalier.es		Trail des Troubadour.es	
	H	F	H	F	H	F
Catégories FFA	H	F	H	F	H	F
1 <sup>er</sup> Scratch						
2 <sup>ème</sup> Scratch						
3 <sup>ème</sup> Scratch						
1 <sup>er</sup> Junior 2005&2004						
1 <sup>er</sup> Cadet 2007&2006						
1 <sup>er</sup> M0 1987 à 1983						
1 <sup>er</sup> M1 1984 à 1979						
1 <sup>er</sup> M2 1978 à 1974						
1 <sup>er</sup> M3 1973 à 1969						
1 <sup>er</sup> M4 1968 à 1964						
1 <sup>er</sup> M5 1963 à 1959						
1 <sup>er</sup> M6 1958 à 1954						
1 <sup>er</sup> M7+ 1953 et avant						